



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 08 – du 19-11-2024

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCKAR, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT

**Excusé :**

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 15H00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 07 du 12/11/2024.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel de AS DAUPHIN du 12/11/2024 : Non-participation aux Futsal des neiges toutes catégories. Lu et noté.
- Courriel de AS VALENTOLE GREOUX du 08/11/2024 : Changement lieu plateau U11 du 16/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de AS EMBRUN du 15/11/2024 : Engagement 1 équipe U7 au plateau de Noël du 07/12/2024. Lu et noté.
- Courriel de USB SEYNE LES ALPES du 16/11/2024 : Report rencontre U13 du 16/11/2024. Lu et noté. **La commission aurait souhaité que la procédure soit appliquée (tél et courriel à l'astreinte)**
- Courriel de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp du 18/11/2024 : Engagements 2 équipes au plateau de Noël du 07/12/2024. Lu et noté
- Courriel de la mairie de GREOUX LE BAINS du 19/11/2024 : Arrêté municipal fermeture du stade jusqu'au 01/12/2024. Lu et noté
- Courriel de AS VALENTOLE GREOUX du 19/11/2024 : demande report plateau U7 du 23/11/2024. Lu et noté, réponse faite

## RETOUR CSR

- RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

A partir du weekend du 16 et 17 novembre 2024 la commission se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les feuilles de plateaux concernant les licences en cours.

### CRITERIUM U13

#### Journée 2 du 28/09/2024 reprogrammée le 09/11/2024

##### Poule D

Match n° 29465174, GJ VIVOR 2 – USB SEYNE LES ALPES 1. Manque feuille match et feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

#### Journée 4 du 05/10/2024 reprogrammée le 09/11/2024

##### Poule E



# PÔLE TECHNIQUE

Match n° 29479903, GJ VIVOR 3 – GAP Foot 05 6. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir ce document pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## Journée 5 du 16/11/2024

### Poule A

Match n° 29450510, FC CHAMPSAUR VALGAU 1 – US VEYNES SERRES 1. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de AS CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29450511, FC L'AVANCE 1 – US VEYNES SERRES 1. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de FC L'AVANCE de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

### Poule B

Match n° 29480174, FC CHAMPSAUR VALGAU 2 – GAP Foot 05 3. Manque feuille de match et feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de FC CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

### Poule E

Match n° 29479907, AS FORCALQUIER 1 – FC MALIJAI 1. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29479908, Entente USMD//USCAP 4 – FC SISTERON 3. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29479909, AS SAINT ANDRE 1 – GJ VIVOR 3. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de AS SAINT ANDRE de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

### Poule F

Match n° 29479956, SC VINON DURANCE 1 – GJ BASSIN DU LARGUE 1. Manque feuille match et feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

Match n° 29479961, EP MANOSQUE 1 – GJ DURANCE VERDON 2. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de EP MANOSQUE de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

## Journée 4 du 16/11/2024

### Poule D

Match n° 29465179, GJ VIVOR 2 – GAP Foot 05 5. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir ce document pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.**

## FESTIVAL U13

### Samedi 23 novembre à 14h00

**Plateau 1 à EMBRUN :** Entente ASESCES 1 et 2 – L'ARGENTIERE Sp 1 – US VEYNES SERRES 1

**Plateau 2 à LES MEES :** US MOYENNE DURANCE 1 et 2 – GJ BASSIN LARGUE 1 – O BRIANCON SERRES CHE 1

**Plateau 3 à LARAGNE :** Entente DAB 1 et 2 – CHORGES 1 – LARAGNE Sp 1

**Plateau 4 à VINON :** ASF TALLARD 1 – GJ DURANCE VERDON 1 et 3 – SC VINON DURANCE 1

**Plateau 5 à VOLX :** EP MANOSQUE 1 – GJ VIVOR 1 – USB SEYNE LES ALPES 1 – FC SISTERON 1

**Plateau 7 à SAINT BONNET :** AS SAINT ANDRE 1 – FC L'AVANCE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1

**Plateau 8 à MALIJAI :** FC MALIJAI 1 – AS FORCALQUIER 1 – FC LA SAULCE 1 – LA ROCHE Sp 1

### Samedi 14 décembre à 12h30

**Plateau 6 à GAP :** Gap Foot 051, 2 et 4 – FC BARCELONNETTE 1



# PÔLE TECHNIQUE

## RAPPEL

**A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.**

### CRITERIUM U11

#### **Journée 5 du 09/11/2024 – Plateau CLASSIQUE**

Site N°1 à VALENTOLE : Manque feuille de présence GJAB La commission demande au club de GJAB de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu.**

Site N°2 à MANOSQUE : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club d'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu.**

Site N°3 à ORAISON : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club d'ORAISON SP de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu.**

Site N°4 à FORCALQUIER : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°5 à VILLENEUVE : Manque feuille de présence VINON. La commission demande au club de SC VINON de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu. Manque feuille présence VINON. La commission demande au club du SC VINON de nous faire parvenir le document pour le mardi 26/11/2024.**

Site N°7 à EMBRUN : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu. Absence feuille de présence de GAP. La commission demande au club de GAP FOOT 05 de nous faire parvenir le document pour le mardi 26/11/2024.**

Site N°8 à LA BATIE : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de L'AVANCE FC de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu. Absence prévenu MALIJAI. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°9 à CHORGES : Manque feuilles de présence. La commission demande au club de CHORGES O de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu. Manque feuilles de présence. La commission demande au club de CHORGES OLYMPIQUE de nous faire parvenir le document pour le mardi 26/11/2024.**

Site N°10 à LARAGNE : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de LARAGNE SP de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 19/11/2024** délai de rigueur. **Reçu**

#### **Journée 6 du 16/11/2024 – Plateau CLASSIQUE**

Site N°1 à VALENTOLE : Manque feuilles de plateau et présence. La commission demande au club de l'ASVG de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 26/11/2024** délai de rigueur.

Site N°3 à DIGNE : Manque feuille de présence FORCALQUIER. La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le **mardi 26/11/2024** délai de rigueur.

Site N°3 à DIGNE : Absence prévenu AS FORCALQUIER 2. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.



# PÔLE TECHNIQUE

Site N°5 à VINON : Manque feuilles de plateau et présence. La commission demande au club de SC VINON de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.

Site N°9 à ST BONNET : Manque feuilles de plateau et présence. La commission demande au club de L'AFCV de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.

Site N°10 à GAP : Manque feuilles de présence. La commission demande au club de GAP FOOT 05 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.

**Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet [www.ilovepdf.com](http://www.ilovepdf.com) permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document PDF. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.**

## CRITERIUM U9

### Journée 4 du 09/11/2024 Classique

Site N° 1 à GAP : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

Site N° 3 à L'Argentière : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

Site N° 4 à Digne : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

Site N° 5 à St Auban : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

Site N° 6 à St Tulle : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

Site N°6 à St Tulle : **Absence prévenus de ASVG et de EP Manosque. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N° 7 à Vinon : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu.**

### Journée 5 du 16/11/2024 Classique

Site N°1 à La Roche Sport : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de La Roche Sport de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26 /11/2024 délai de rigueur.

Site N° 2 à La Batie: Manque feuille de présence de AS Embrun. La commission demande au club de AS Embrun de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 4 à Malijai : Absence prévenu de FC Malijai. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.

Site N° 5 à Forcalquier : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de AS Forcalquier de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 6 à Volx : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de US VIVO 04 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 26/11/2024 délai de rigueur.



# PÔLE TECHNIQUE

## PLATEAU U7

### Phase Automne – Plateau n°3 du 09/11/2024

Site N°1 à Dauphin – Manque feuille de présence de l'USMD et de l'ASVG. La commission demande au club de l'AS VALENTOLE GREOUX et de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu feuille de plateau de l'USMD. En l'absence des documents demandés pour l'ASVG, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°2 à Veynes – Manque feuille de présence de GAP. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°3 à Malijai – Manque feuille de présence de l'EP Manosque. La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°4 à Seynes les Alpes – Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de l'USB SEYNE LES ALPES de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur. **Reçu**

### Phase Automne – Plateau n°4 du 16/11/2024

Site N°1 à Pierrevert – Manque feuille de présence de l'EP Manosque. La commission demande au club de l'EP Manosque de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 26 /11/2024 délai de rigueur.

Absence prévenue de l'ASA. **La commission transmet à la CSR pour donner suite à donner.**

Site N°2 à La Saulce – Absence non prévenue de l'US Blanche Seyne les Alpes. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Site N°3 à Volonne – Manque feuille de présence de l'ASVG. La commission demande au club de l'ASVG de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 26 /11/2024 délai de rigueur.

Absence prévenue du F.C Malijai. **La commission transmet à la CSR pour suite de donner.**

La séance est levée à 17H00

Prochaine réunion le 26/11/2024.



Présidente de la commission  
**SOPHIE CHARRUET**

# PÔLE TECHNIQUE

Secrétaire de séance  
**MICHEL PELLETIER**